

Paris, le lundi 17 septembre 2018

Madame, Monsieur,

Les éditions *l'école des loisirs* et la librairie Le Passage convient les écoles, bibliothèques, centres aérés, et IMP de l'Orne, de la Sarthe, de la Mayenne et de toutes les communes dépendant des sous-préfectures de Mamers et de Mayenne à participer à un concours de créations collectives SANS OBLIGATION D'ACHAT qui a pour titre :

## EN AVANT ! AVEC LOLOTTE ET SES AMIS

du 17 septembre 2018 au 29 avril 2019

Remise des prix le 18 mai 2019

### Le projet :

Chaque classe ou groupe d'enfants réalise une création collective inspirée de l'oeuvre de l'auteur Clothilde Delacroix. Pour vous aider, vous pouvez télécharger des dossiers pédagogiques, des vidéos, des livrets... sur le site de *l'école des loisirs* : [www.ecoledesloisirs.fr](http://www.ecoledesloisirs.fr) dans la rubrique RESSOURCES / CONCOURS DÉPARTEMENTAUX ou directement via le lien court : <http://edl.li/sg>

### Les prix :

20 gagnants seront désignés et remporteront une bibliothèque de 30 livres (d'une valeur totale de 45 euros) et de nombreuses affiches.

En vous souhaitant bonne chance et beaucoup de plaisir à lire et à participer !

### Renseignements :

**Librairie Le Passage • 8, rue du Bercaïl, 61000 Alençon • Tél. 02 33 80 66 40 / [stephanie.passage@orange.fr](mailto:stephanie.passage@orange.fr)**

Remise du règlement du concours à tout intéressé qui en fait la demande.

- Découvrez notre **site dédié aux enseignants**, des ressources et des dossiers pédagogiques accessibles à cette adresse : <http://enseignants.ecoledesloisirs.fr/> •

Bulletin de participation au Concours de création collective

## EN AVANT ! AVEC LOLOTTE ET SES AMIS

à retourner avant le 17 décembre 2018 à

**Librairie Le Passage • 8, rue du Bercaïl, 61000 Alençon**

**Tél. 02 33 80 66 40 / [stephanie.passage@orange.fr](mailto:stephanie.passage@orange.fr)**

M./Mme \_\_\_\_\_ Classe/Niveau \_\_\_\_\_

École/Établissement (nom et adresse) \_\_\_\_\_

Adresse électronique (obligatoire) \_\_\_\_\_

s'inscrit au concours « En avant ! Avec Lolotte et ses amis » organisé par la librairie Le Passage et *l'école des loisirs*.

Tout bulletin non lisiblement complété ne pourra être pris en considération (illisible, raturé, incomplet).

Concours sans obligation d'achat.

- J'autorise le site Internet Le Muz : Musée des oeuvres des enfants ([lemuz.org](http://lemuz.org)) à mettre en ligne la photographie libre de droits de l'oeuvre des enfants (case à cocher pour accord).

## Règlement du concours EN AVANT ! AVEC LOLOTTE ET SES AMIS

### **Article 1<sup>er</sup> : Les sociétés organisatrices**

Pour fêter Clothilde Delacroix et son œuvre, la librairie Le Passage (8, rue du Bercail, 61000 Alençon – RCS : Alençon B 324 251 180) et la société anonyme *l'école des loisirs* (11, rue de Sèvres – 75006 Paris – RCS : B 300 570 181) organisent conjointement, du 17 septembre 2018 au 29 avril 2019 minuit, un concours sans obligation d'achat consistant en la réalisation d'une création collective.

### **Article 2 : Les participants**

L'offre de participation s'adresse aux groupes d'enfants des écoles, bibliothèques, centres aérés, IMP, de l'Orne (61) de la Sarthe (72), de la Mayenne (53) et de toutes les communes dépendant des sous-préfectures de Mamers et de Mayenne à l'exclusion de toute autre participation.

### **Article 3 : Le déroulement du concours**

L'objet du concours est de réaliser une œuvre collective s'inspirant de l'univers de l'auteur Clothilde Delacroix.

Cette création peut revêtir diverses formes, en volume, etc. de taille maximale 100 cm x 100 cm x 100 cm, (prévoir moyen de fixation pour expo).

L'utilisation des supports films, diapositives, CD-Rom sera exclue.

Ces œuvres devront mettre en scène un ou des personnage(s) ou objet(s) se référant obligatoirement mais très librement à l'univers de l'auteur et illustratrice Clothilde Delacroix.

Chaque participant devra compléter un bulletin de participation qu'il devra impérativement retourner à la librairie Le Passage au plus tard le 17 décembre 2018.

Les créations devront être accompagnées d'un bulletin de participation comportant obligatoirement le nom de l'établissement, le niveau de la classe ou l'âge moyen du groupe concerné, le nom et la signature de l'enseignant, la liste des éléments de référence aux livres de Clothilde Delacroix publiés à *l'école des loisirs*.

Cette fiche devra être remise en même temps que l'œuvre et sera numérotée comme elle.

Toute création non accompagnée de ces mentions ne saurait être prise en considération.

Ces créations devront impérativement être envoyées avant le 29 avril 2019 à minuit (le cachet de la poste faisant foi) à la librairie Le Passage (8, rue du Bercail, 61000 Alençon) ou bien y être directement déposées contre récépissé avant le 29 avril 2019 à la même adresse, aux heures d'ouverture commerciale (le lundi de 14h à 19h et du mardi au samedi de 9h30 à 19h).

Le Jury se réunira le 30 avril 2019 pour déterminer les gagnants. Il sera composé de personnes représentant soit l'éditeur et/ou la librairie, d'enseignants, de bibliothécaires, etc.

Il déterminera les œuvres gagnantes en fonction :

- de leur créativité, en référence à l'auteur Clothilde Delacroix
- de leur qualité originale, lisible et cohérente,
- de leur mise en couleurs.

Les classes ou groupes gagnants, représentés par leur enseignant, seront avisés par courrier du palmarès du concours. Le jury aura tous pouvoirs pour trancher sans appel toutes difficultés ou contestations pouvant survenir à l'occasion de l'attribution des lots.

Les prix seront remis officiellement le 18 mai 2019 au Salon du Livre d'Alençon (La Halle au Blé, 61000 Alençon) en présence de Clothilde Delacroix (sous réserve).

### **Article 4 : La dotation**

Chaque participation, dans les conditions ci-dessus, sera récompensée d'un lot de posters de *l'école des loisirs*.

Ce concours est doté de 20 prix, comprenant chacun 30 livres d'une valeur totale de 45 euros.

Il ne sera remis qu'un seul prix par classe ou par groupe d'enfants.

Ces lots ne sont ni cessibles, ni échangeables. Ils ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière ou de quelque nature que ce soit.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de remplacer cette dotation par une dotation de même valeur sans que sa responsabilité puisse être engagée.

### **Article 5 : Les œuvres**

Toutes ces œuvres (sauf cas exceptionnel) seront exposées au public les 18 et 19 mai 2019 au Salon du Livre d'Alençon (La Halle au Blé, 61000 Alençon). Les créations, ainsi que des photographies, pourront être restituées aux classes ou groupes qui en feront la demande à partir du 21 mai 2019.

Les œuvres non réclamées avant le 29 juin 2019 seront considérées comme abandonnées.

La liste des classes ou groupes gagnants et leurs œuvres pourront éventuellement faire l'objet d'une publication dans la presse sans que ces publications puissent faire l'objet d'une quelconque rémunération.

### **Article 6 : Dépôt du règlement, litiges**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Il est disponible pendant toute la durée de l'opération dans les locaux de la librairie Le Passage (8, rue du Bercail, 61000 Alençon), et sur le site de *l'école des loisirs* : [www.ecoledesloisirs.fr](http://www.ecoledesloisirs.fr) dans la rubrique RESSOURCES / CONCOURS DÉPARTEMENTAUX ou directement via le lien court : <http://edl.li/sg>

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché souverainement par les sociétés organisatrices qui se réservent le droit de modifier ou d'annuler ce jeu-concours en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, et ce, sans dédommagement de quelque nature que ce soit.

### **Article 7 : Informatique et liberté**

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et peut demander par simple lettre que ses coordonnées soient radiées de cette liste et ne soient plus communiquées à des tiers.

Fiche de renseignements à joindre  
avec la création réalisée par les enfants  
Concours de création collective

## EN AVANT ! AVEC LOLOTTE ET SES AMIS

du 17 septembre 2018 au 29 avril 2019

Remise des prix le 18 mai 2019

École/Établissement \_\_\_\_\_

Nom de la personne responsable du projet \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

Niveau de la classe \_\_\_\_\_ Nombre d'enfants \_\_\_\_\_

Titre de l'œuvre \_\_\_\_\_ Dimension de l'œuvre \_\_\_\_\_

Pièces à joindre :

- Titre du/des livre(s) choisi(s) :
- Photographie de la classe (facultatif)

Nom et signature du responsable précédés de la mention « lu et approuvé » et de la date :

NB : Toute création non accompagnée de cette fiche et de ces éléments ou bien non parvenue avant le 29 avril 2019 ne saurait être prise en considération.

Renseignements :

**Librairie Le Passage • 8, rue du Bercaïl, 61000 Alençon**  
**Tél. 02 33 80 66 40 / [stephanie.passage@orange.fr](mailto:stephanie.passage@orange.fr)**

Une page sur le site du Muz sera consacrée à votre concours !  
Si vous souhaitez publier des photos du projet tout au long de l'année,  
merci de contacter Aline Matray : [lemuz@lemuz.com](mailto:lemuz@lemuz.com)

Pour en savoir plus sur le Muz, rendez-vous sur <http://lemuz.org/>